

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 avril 2001
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 40 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 12 avril 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

1. Le 12 avril 2001, à 17 h 45, une embarcation militaire israélienne portant le No 814 a fait route en direction de Naqoura et s'est arrêtée à l'intérieur des eaux territoriales libanaises à une cinquantaine de mètres du littoral. Un canot pneumatique a été mis à l'eau avec à son bord trois éléments qui se sont dirigés vers la terre ferme.

2. Le même jour, à 18 h 20, le canot pneumatique s'est retiré et a évolué à une vingtaine de mètres du littoral libanais.

3. Le même jour, à 19 h 20, l'embarcation militaire israélienne susmentionnée est repartie, de même que le canot pneumatique, en direction des eaux territoriales palestiniennes occupées.

L'agression israélienne susmentionnée constitue une violation flagrante des eaux territoriales du Liban et de sa frontière terrestre ainsi qu'une violation manifeste de sa souveraineté et de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui menace la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Gouvernement libanais appelle respectueusement votre attention sur la gravité de cette agression et vous prie d'intervenir comme il convient pour faire cesser ce type de violation.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Selim **Tadmoury**